



## DECISION DU MAIRE

### N° DEC202507-006 - Marché de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

#### DECIDE

##### ARTICLE 1 -:

Le choix des artisans suivants pour les travaux de la rénovation énergétique du groupe scolaire :

LOT 1 Isolation thermique par l'extérieur : <b>ISO ET FACE</b>	61 000.00€ HT soit 64 355.00€ TTC
LOT 2 Menuiseries extérieures : <b>SAS Labastère 40</b>	8 345.32€ HT soit 10 014.38€ TTC
LOT 3 Gros œuvre étendu : <b>CR Cassagne</b>	47 877.33€ HT soit 57 452.80e TTC
LOT 3 Gros œuvre étendu : <b>SIREC</b>	46 916.35€ HT soit 56 299.62€ TTC
LOT 4 Chauffage Ventilation Plomberie : <b>Roger Frédéric</b>	48 526.00€ HT soit 58 231.20€ TTC
LOT 5 GTB et électricité : <b>SARL Germain Génie Climatique</b>	47 708.00€ HT soit 57 249.60€ TTC
LOT 6 Photovoltaïque : <b>INEO AQUITAINE</b>	41 899.92€ HT soit 50 279.90€ TTC

Le marché de travaux s'élève à **302 272.92€HT** soit 353 882.50€ TTC.

##### ARTICLE 2 –

La dépense est inscrite au budget 2025 de la commune.

##### ARTICLE 3 –

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025

ID : 040-214001554-20250728-250728H1686H1-AR



Signé le 07 octobre 2024

  


**Le Maire, Thierry GALLEA**

*« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*